

Evolution organisationnelle de la Direction des ressources humaines

La direction des ressources humaines inscrit son action dans le cadre de la stratégie Ressources humaines Cap RH, dont la définition, après l'adoption des Lignes directrices de gestion - 2^{ème} partie fin 2020, est en cours pour les années 2021-2026.

Afin de renforcer les moyens humains dont elle dispose à cette fin, une transformation de poste et deux créations de poste ont été actées lors de la Commission d'ouverture des postes du 11 juin dernier, autorisant le recrutement d' :

- Un.e chef.fe de projet SIRH
- Un.e responsable du dialogue social
- Un.e chargé.e de mission action sociale

Ainsi, pour répondre aux enjeux précités, une évolution de l'organisation de la Direction des ressources humaines a été portée. Elle s'inscrit également dans la perspective d'un prochain départ en retraite.

Au sein de la DRH, un binôme de direction est constitué, auquel sont rattachés l'ensemble des services de la direction :

- Emploi, compétences et parcours professionnels,
- Carrières et rémunérations,
- Restaurant municipal,
- Gestion des conditions de travail,
- Social et Action sociale,
- Etudes et pilotage.

Ainsi, les directions adjointes « Gestion statutaire et budgétaire » ainsi que « Bien-être au travail » sont supprimées. Cette suppression vise notamment à favoriser la transversalité au sein des services de la DRH et à rapprocher les services de l'équipe de direction.

Le service Etude et pilotage, renforcé par le poste de chef.fe de projet SIRH, voit son positionnement réaffirmé en tant que service ressource au sein de la Direction.

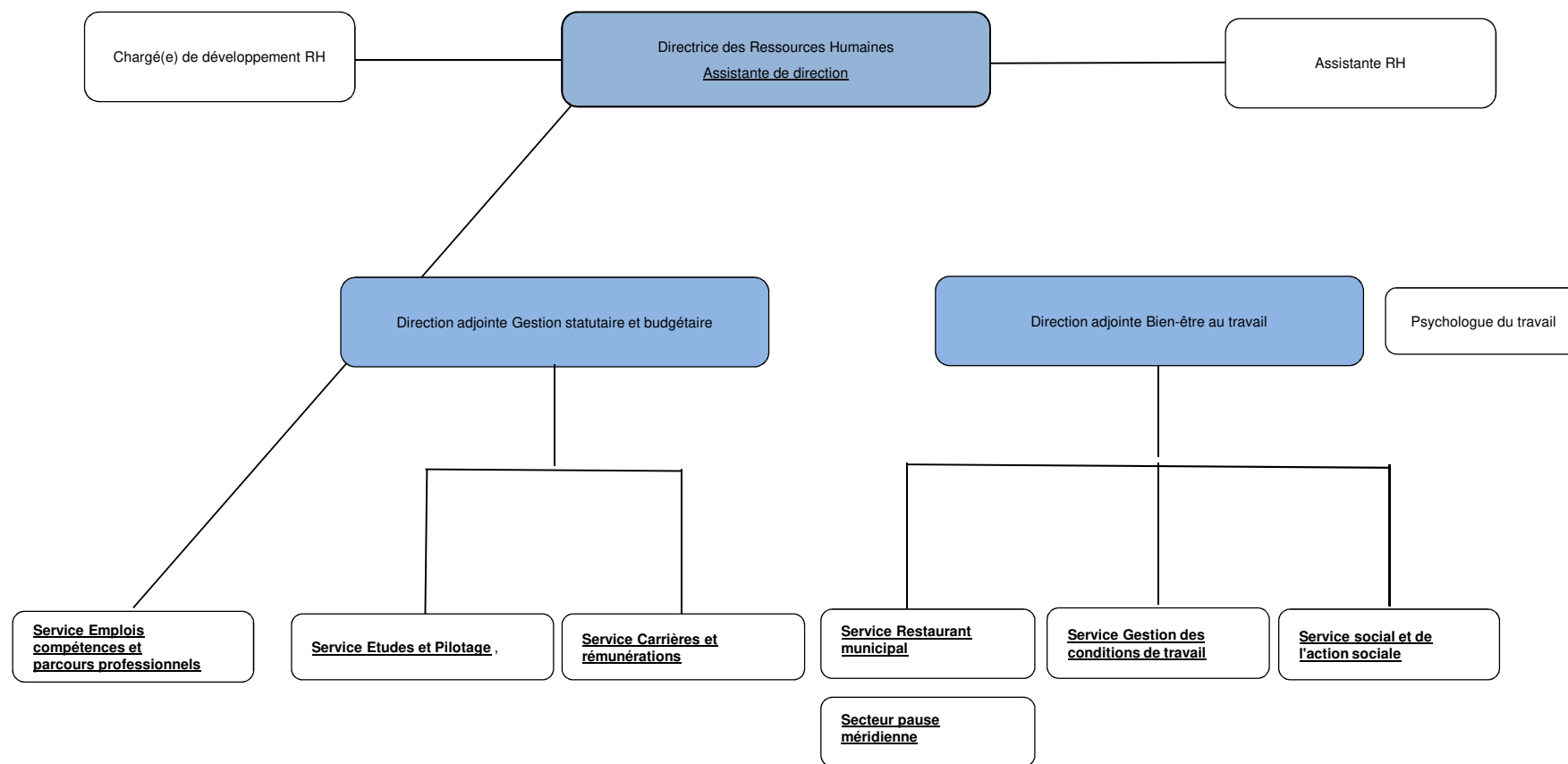
Le service social et de l'action sociale est ainsi dénommé à l'aune de l'élargissement de son champ de responsabilité, non seulement en matière d'action sociale individuelle mais également en matière d'action sociale collective (Titres restaurant, Protection sociale complémentaire et CAS/CNAS), ce afin de renforcer la cohérence des actions menées. Il sera ainsi composé de deux secteurs :

- L'un relevant de l'action sociale individuelle (travail social) tel qu'il est reconnu aujourd'hui,
- Le second relevant de l'action sociale employeur

L'organigramme cible qui vous est ici soumis pour avis a été présenté à l'ensemble des chefs de service de la DRH le 6 juillet. Un temps de présentation dédié auprès des agents du service social a

été réalisé le 2 août. Enfin, un temps d'échange avec l'ensemble des agents de la Direction a été proposé le 3 septembre.

Organigramme actuel



Organigramme cible – 1^{er} octobre 2021

